

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20240603-052\_2024-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Trois Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Bernardine SANCHEZ donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Agnès BLED

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.052/2024

#### Convention bipartite d'usage d'un cinémomètre partagé avec la commune de Le Barcarès

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée, que la commune de Torreilles a participé à l'investissement d'un cinémomètre en 2012, avec la commune de Saint-Laurent de la Salanque, pour permettre aux deux polices municipales de se partager l'usage du matériel.

Après amortissement de ce radar mobile, la commune de Le Barcarès a intégré le dispositif de mutualisation en 2019, afin d'utiliser également le matériel, étant prévu en contrepartie que la commune de Le Barcarès participe à l'entretien de l'appareil. En mars 2024, la commune de Saint-Laurent de la Salanque a informé les communes de Torreilles et de Le Barcarès de sa décision de sortir du dispositif, après avoir réinvesti dans son propre matériel.

Monsieur Geoffrey TORRALBA propose par conséquent, de signer une nouvelle convention bipartite d'usage du cinémomètre avec la commune de Le Barcarès afin d'organiser l'utilisation partagée, en prévoyant notamment une mise à disposition pendant 15 jours par mois par chacune des deux communes et une prise en charge financière partagée de l'entretien et de l'étalonnage annuel réglementaire.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la délibération 61/2019 du 24 juin 2019 actant le conventionnement entre les communes de Le Barcarès, Saint-Laurent de la Salanque et Torreilles pour l'usage partagé d'un cinémomètre ;

VU le certificat administratif du 12 mars 2024, actant le retrait de la commune de Saint-Laurent de la Salanque, du dispositif de mutualisation ;

VU le projet de convention bipartite pour l'usage partagé du cinémomètre entre les communes de Torreilles et de Le Barcarès ;

➤ APPROUVE le projet de convention joint en annexe ;

➤ AUTORISE monsieur le maire à signer tout acte ou autre document en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Certifiée exécutoire suivant transmission  
En préfecture du : 05 JUIN 2024  
Et publication du : 05 JUIN 2024

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL